

2024 / N°127

Le Petit Echo

FEVRIER



Secrétariat : secretariat@givenchylesslabassee.fr – Maire : mairie@givenchylesslabassee.fr

Directeur de la publication : Emmanuel Herbaut, Maire

Disponible sur l'application « ma ville connectée »



Les modules de l'aire de jeux destinée aux tout petits sont enfin installés.

Nous espérons que ces installations apporteront toute satisfaction aux enfants et aux parents.

Nous avons constaté de nombreuses déjections canines sur le site malgré la mise à disposition d'un distributeur de sacs.

Nous faisons appel au sens civique et à la responsabilité de ces propriétaires canins pour respecter ce lieu de détente destiné aux enfants et le conserver dans un état de propreté et d'hygiène convenable.

Course cycliste : le tour des 100 communes

Le 02 mars 2024, la course des 100 communes, de 180 km, organisée par l'agglomération passera dans notre commune en empruntant les rues du Moulin et des Bois Blancs. **Nous sommes à la recherche de signaleurs bénévoles**, indispensable à la bonne organisation d'une manifestation de ce type.

Si vous souhaitez participer à l'organisation de cet événement, veuillez-vous rapprocher des services administratifs de la mairie munis de votre numéro de permis de conduire et d'une pièce d'identité



Statuts du Sivom de L'Artois : coup de théâtre !

Vendredi 02 février, le conseil municipal de la ville de Haisnes s'est réuni en réunion extraordinaire pour délibérer une nouvelle fois sur les statuts du Sivom de l'Artois et c'est le Oui qui l'a emporté. Il faut savoir que ces statuts avaient été rejetés lors d'un Conseil municipal antérieur. Depuis, il semblerait que les élus de Haisnes soient revenus à la raison en ayant fait preuve de pragmatisme. Il y a encore peu

de temps, le Maire de Haisnes avait rédigé une lettre ouverte dans laquelle il réclamait les démissions du Président et du Directeur Général des Services du SIVOM. Il est rassurant de constater que l'intérêt d'une collaboration et d'une mutualisation l'a emporté sur les différends et les guerres intestines inappropriées. Cette décision du conseil municipal permet aux statuts du Sivom d'être acceptés à la majorité qualifiée. Mais restons lucides ; au moins 4 communes ont tout de même l'intention de quitter le SIVOM de l'Artois. Le budget 2024 doit être voté très prochainement et il est peu probable que les communes qui souhaitent partir s'engagent à l'approuver. Avant de partir, chaque commune doit établir une étude d'impact sur le SIVOM et les autres communes. Ces démarches peuvent prendre du temps, temps qui pourrait être préjudiciable au maintien du SIVOM.



La Communauté d'Agglomération met en œuvre la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Elle réalise notamment des travaux d'entretien et de restauration des principaux cours d'eau de son territoire. A ce titre, des travaux seront entrepris dans la commune : nettoyage de la buse rue des Betterots et l'entretien du courant Harduin.

Saint Valentin!

Repas de la Saint-Valentin

Le traditionnel repas, à l'occasion de la Saint-Valentin, organisé par le Comité des Fêtes est prévu **le Samedi 17 Février, dès 19h30**, à la salle des Fêtes. Le menu adulte est proposé au prix de 29€ et le menu enfant à 8.50€. Un bon de réservation vous a été déposé dans votre boîte aux lettres. Les réservations, dans la limite des places disponibles, peuvent être déposées en mairie, aux heures d'ouverture, avant le mardi 13 février. **VENEZ NOMBREUX !**



*Atelier
écriture*



Ateliers d'écriture.

La prochaine session aura lieu le lundi 12 février de 17h00 à 19h00 à la Médiathèque de Givenchy. Le nombre de participants est limité. Il est impératif de vous inscrire en mairie en vous rendant sur place aux heures d'ouverture ou en téléphonant au 03-21-63-75-60 ou par mail à bibliotheque-givenchy@orange.fr

Encart réservé à l'expression des membres de l'opposition :

Rebondissement dans la saga du « SIVOM de l'Artois »

Vous le savez certainement, 5 des 13 communes du SIVOM de l'Artois avaient voté, fin 2023, contre l'application des nouveaux statuts, précipitant le syndicat vers une dissolution très probable.

Cette dissolution devait être prononcée dans les prochains jours par le préfet. Elle ne serait pas restée sans conséquences. Notre commune aurait dû prendre à sa charge, entre autre, l'entretien des éclairages, des fils d'eau et des espaces verts.

Mais, coup de théâtre ce vendredi 2 février : l'Une des communes qui avait voté contre, est revenue sur sa décision et à voté pour.

Le SIVOM devrait donc pouvoir perdurer et continuer à remplir ses nombreuses missions. Ce dénouement inattendu va assurément apporter de la sérénité au sein du personnel de l'organisme et auprès des petites communes comme Givenchy.

Nous ne pouvons cependant que déplorer les interactions « politiques » qui ont probablement abouties à ce revirement et qui sont probablement l'une des raisons du désintérêt des Français pour la vie publique.